

BULLETIN DE PARTICIPATION (à retourner dûment rempli et signé avec le travail)

Nom de l'établissement : _____

Ville de l'établissement : _____

Code postal : _____

Collège Lycée Classe : _____

Nom du professeur : _____

Nom de l'élève : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Représentant légal

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

J'autorise mon fils/ma fille ci-dessus à participer au Concours scolaire 2013/14 :

« 25 d'avril —1974 - 2014 — 40 ans de mémoire et d'histoire»

J'accepte pour lui/pour elle l'intégralité du règlement du concours.

Fait à _____, le _____ Signature :

« Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à toute information vous concernant auprès de l'ADEPBA, en adressant une demande écrite par courrier postal à : ADEPBA , 22 rue Deparcieux, 75 014 Paris.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par Caixa Geral de Depósitos à des fins de prospection, veuillez cocher la case ci-contre . »

ADEPBA
AU SERVICE DE LA LANGUE PORTUGAISE
DEPUIS 40 ANS !



A.D.E.P.B.A

22 rue Deparcieux - 75014 PARIS

Téléphone : 06 08 65 50 23

secretariat@adepba.fr - www.adepba.fr

Concours Scolaire 2013/14

25 avril

1974-2014

40 ans de mémoire et d'histoire



Sous le haut patronage
de l'Inspection générale de portugais



Article 1. Organisation

Le Concours «**25 avril - 1974-2014 - 40 ans de mémoire et d’histoire**» est organisé par l’ADEPBA (Association pour le Développement des Etudes Portugaises, Brésiliennes, d’Afrique et d’Asie lusophones) et la Coordination de l’Enseignement portugais en France.

Maison des Associations du 14ème Arrondissement
 Association ADEPBA
 Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux
 75014 PARIS
 Tél. 06 08 65 50 23
 E-mail : secretariat@adepba.fr
 Site : www.adepba.fr

Coordination de l’Enseignement portugais en France
 6, passage Dombasle
 75015 PARIS
 Tél. 01 53 68 78 53
 Fax. 01 45 31 80 30
 E-mail : cepe.franca@camoes.mne.pt
 Site : www.epefrance.org

Ce concours est également placé sous le haut patronage de l’Inspection Générale de Portugais.

Article 2. Mécénat

Le Concours «**25 avril - 1974-2014 - 40 ans de mémoire et d’histoire**» est réalisé par l’ADEPBA et la Coordination de l’Enseignement portugais en France et grâce au mécénat de Caixa Geral de Depósitos.

Article 3. Objet du concours

Le Concours s’intitule : «**25 avril - 1974-2014 - 40 ans de mémoire et d’histoire**». Ce thème est en relation avec les programmes officiels pour l’enseignement du portugais dans l’enseignement primaire et secondaire (collèges et lycées).

Il permettra aux élèves d’exprimer leurs connaissances, leurs visions, leurs témoignages, leurs émotions et leur créativité sur le thème du « 25 avril » en présentant des travaux sous forme de :

- Production écrite.
- Enregistrement audio.
- Vidéo.
- Production graphique
- Roman-photo.
- Jeux

Il s’agit d’un travail individuel ou collectif (maximum 4 élèves).
 Ce travail sera présenté en langue portugaise ou française.

Article 4. Classes concernées

Ce concours est ouvert à tous les élèves qui étudient le portugais à l’école primaire, dans les collèges et les lycées d’enseignement général, technologique et professionnel publics ou privés sous-contrat en France métropolitaine et d’Outre-Mer.

Le Concours comporte 3 niveaux avec des critères d’évaluation correspondants :

- Niveau primaire (CM1 et CM2)
- Niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème})
- Niveau lycée (de la 2^{nde} à la Terminale).

Il s’agira, dans tous les cas, et pour tous les niveaux, d’un travail individuel ou collectif (maximum 4 élèves).

Article 5. Inscription

Le règlement du concours et le bulletin de participation pourront être fournis par le professeur ou téléchargeables sur le site de l’ADEPBA (www.adepba.fr) ou de la Coordination de l’Enseignement portugais en France - Instituto Camões da Cooperação e da Língua (www.epefrance.org). Une inscription est valide à la double condition que le travail accompagné du bulletin de participation, dûment rempli et signé par le représentant légal de l’élève, soit envoyé au plus tard le **25 avril 2014**, cachet de la Poste faisant foi.

Les bulletins de participation et les travaux pour **l’école primaire** sont à adresser à :
 Coordination de l’Enseignement portugais en France
 Concours «25 avril - 1974-2014 - 40 ans de mémoire et d’histoire»
 6, passage Dombasle
 75015 PARIS

Et pour **le secondaire (collèges et lycées)** :
 Maison des Associations du 14ème Arrondissement
 Association ADEPBA
 Concours «25 avril - 1974-2014 : 40 ans de mémoire et d’histoire»
 Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux
 75014 PARIS

Article 6. Travaux

Article 6.1. Réalisation

- Production écrite :
- texte (poème, nouvelle, conte, article)
- travail de recherche (historique, sociologique, sur la presse, sur les chansons, sur les arts graphiques – 8 pages A4 maximum)
- Enregistrement-audio : interview, chanson, reportage, témoignage, émission de radio (10 minutes maximum)
- Vidéo : reportage, court-métrage, journal télévisé (10 minutes maximum)
- Roman-photo (papier format A4, maximum 8 pages)
- Production graphique (dessin (A4 ou A3), bande-dessinée (A4 maximum 8 pages) affiche (A4 ou A3), arts plastiques (école primaire uniquement).
- Jeux (Jeu de l’oie, Trivial Pursuit, Monopoly...)

Article 6.2. Identification des travaux

Chaque production devra comporter en en-tête ou sur une étiquette, le nom et l’adresse de l’établissement, la classe, le nom du professeur et celui de l’élève / ceux des élèves.

Article 6.3. Envoi des travaux

Les productions doivent être envoyées au plus tard le **25 avril 2014**, délai de rigueur, le cachet de La Poste faisant foi, pour **l’enseignement primaire** à l’adresse suivante :
 Coordination de l’Enseignement portugais en France
 Concours «25 avril - 1974-2014 - 40 ans de mémoire et d’histoire»
 6, passage Dombasle - 75015 PARIS

Pour l’enseignement secondaire (collèges et lycées) :

Maison des Associations du 14^{ème} Arrondissement
 Association ADEPBA - Concours -
 Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux - 75014 PARIS.
 Les productions ne seront pas retournées à leurs auteurs, qui s’engagent à en céder gratuitement tous les droits non commerciaux de diffusion (exposition, publication, projection, etc.) à l’organisateur du concours (ADEPBA et Coordination).

Article 7. Composition du jury et évaluation

Le jury sera composé de membres de l’ADEPBA, de la Coordination, de représentants (*des mécènes*) et de M. l’Inspecteur général de l’Education nationale responsable du groupe de portugais. Le jury établira lui-même les modalités d’évaluation des productions reçues. Les décisions du jury seront souveraines et incontestables.

Article 8. Palmarès et prix

Le palmarès récompensera les trois meilleurs travaux de l’école primaire, des collèges et des lycées participants.

Prix décernés pour chaque niveau (école primaire - collège - lycée) à chaque lauréat *:

- 1^{er} prix**, une caméra GoPro HD Hero3 Black Edition – 4K (NTSC)
- 2^{ème} prix**, un Appareil photo Compact SONY DSC-WX200 argent
- 3^{ème} prix**, un Casque audio SENNHEISER sans fil additionnel HDR – 180

**Dans le cas d’un travail collectif, la valeur du prix sera divisée par le nombre de participants (maximum 4) et chacun recevra un bon d’achat.*

Les résultats seront publiés dans le courant du mois de mai 2014 sur le site de l’ADEPBA (www.adepba.fr) et de la Coordination (www.epefrance.fr)

Article 9. Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à Paris au mois de mai 2014. Les élèves primés seront invités à participer à cette cérémonie en compagnie de leurs parents et de leurs professeurs. Les frais de déplacement pour assister à la cérémonie de remise des prix seront à la charge des lauréats.

Article 10. En cas d’annulation du concours

L’organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d’un événement de force majeure, le concours devait être annulé, reporté ou modifié, de même que pour tout vol, perte, retard ou dommages causés lors de l’acheminement des travaux. En cas de non disponibilité de l’un des prix, une récompense de valeur équivalente serait attribuée.

Aucun échange ou contrepartie financière ne sera accordée en lieu et place de l’un des prix.

Le simple fait de participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

